

Questionnaire - Version imprimer

Consultation du projet du programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3)

Nous nous réjouissons de votre participation à la consultation. L'enquête se déroulera en ligne du 5 septembre au 14 octobre 2022 inclus (une participation ultérieure n'est pas possible).

Vous trouverez le projet de programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3) sur notre site web :

<https://www.gsi.be.ch/fr/start/news/vernehmlassungsverfahren-konsultationen.html>.

Remarque : la flèche de retour située dans la partie supérieure droite de votre écran vous permet de revenir aux questions précédentes (veuillez ne pas utiliser la flèche de retour du navigateur Internet). Si vous ne voulez pas répondre à toutes les questions aujourd'hui et voulez recommencer une autre fois, vous avez besoin du mot de passe. Vous trouvez votre mot de passe quand vous cliquez sur «arrêter pour l'instant - continuer plus tard » en haut à droite.

Ursina Schönholzer, co-responsable du projet, se tient à votre disposition en cas de question (+41 31 636 86 28, ursina.schoenholzer@be.ch)

Nous vous remercions vivement de votre participation.

Auteur

Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) / Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

1. Le questionnaire a été rempli par :

Service administratif/organisation/commune (veuillez indiquer précisément quel service ou niveau administratif au sein de votre commune/organisation a pris position) :

PS du canton de Berne
Samantha Dunning, députée
David Stampfli, secrétaire du parti

2. Personne à contacter en cas de questions :

Département	PS du Canton de Berne		
Personne de contact	David Stampfli		
Rue/No.	Monbijoustrasse	61	
Code postal/Lieu	3007	Bern	
E-Mail	david.stampfli@	spbe	.ch
Numéro de téléphone	0313700782		

3. Impression générale

De manière générale, êtes-vous favorable au projet du PIC 3 qui a été élaboré ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 1.1 » ou « chap. 4.1.1 »).

De manière générale, le PIC 3 se profile dans la continuité des PIC 2 et 2bis avec une volonté de mettre davantage l'accent sur les exigences que sur les mesures d'encouragement et d'ouverture des institutions, ce que nous regrettons. Certains domaines tels que la primo-information, l'apprentissage de la langue et l'aptitude à la formation et employabilité sont bien développés. D'autres domaines tels que la petite enfance, le vivre-ensemble et participation et la gestion de la diversité et protection contre les discriminations sont délaissés au point d'être traités de manière commune dans le questionnaire. Nous regrettons fortement ceci, notamment en ce qui concerne la protection contre les discriminations. En effet, le racisme est une réalité bien trop présente en Suisse, dont seule la pointe de l'iceberg est documentée par DoSyRa, et il est de notre devoir de le combattre. Enfin, aucune information sur le financement des mesures n'est transmise ce qui nous empêche d'estimer l'ampleur des mesures et le réalisme de celles-ci.

4. Orientation stratégique

Êtes-vous favorable aux principes stratégiques et aux priorités établies du PIC 3 (cf. chap. 1.2) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation.

- Le principe de fixer des objectifs contraignants et mesurables pour renforcer l'efficacité nous interroge. En effet, indemniser les actrices et acteurs selon les résultats, notamment quantifiés, ne suffit pas pour assurer des prestations de qualité : il est nécessaire de comprendre l'ensemble du contexte de la situation et de collaborer directement avec les actrices et acteurs concernés pour définir les mesures nécessaires à l'amélioration des prestations. Il en est de même sur le plan individuel des personnes migrantes où mettre un poids plus conséquent sur les résultats que sur la participation amène à une pression supplémentaire freinant au final l'apprentissage. Si nous partageons l'importance de prendre en compte les résultats, nous considérons que d'autres paramètres ont également leur importance et ne doivent pas être écartées. - Nous serions d'ailleurs intéressés à obtenir une évaluation de l'impact des mesures contraignantes sur l'intégration des personnes migrantes à moyen et à long terme. - Le principe « exiger et encourager » est surprenant puisqu'à la base, nous parlions plutôt du principe « encourager et exiger ». En effet, il nous paraît compliqué d'exiger quelque chose de la part d'une personne avant de mettre en place les mesures nécessaires pour qu'elle puisse accomplir cette chose. Nous rappelons d'ailleurs que selon les bases légales fédérales, l'intégration est considérée comme un processus allant dans les deux sens, c'est-à-dire accueillir la population étrangère en créant les conditions propices à l'égalité des chances et à la participation de la population étrangère à la vie publique ; et que la population étrangère soit disposée à s'intégrer, notamment en se familiarisant avec la société et le mode de vie en Suisse et en apprenant une langue nationale. - Si nous partageons l'importance d'une intégration professionnelle aussi rapide que possible, nous considérons que les tâches de l'encouragement à l'intégration ne se limitent pas uniquement à cet objectif. La lutte contre le racisme et l'intégration sociale sont des domaines qui méritent davantage d'implication afin de permettre une intégration totale (donc aussi sociale) des personnes migrantes. - Enfin le principe « les mesures d'encouragement spécifique de l'intégration ne doivent pas désavantager la population suisse » n'a, selon nous, pas de sens. En effet, selon les principes imposés des PIC, l'encouragement spécifique de l'intégration doit intervenir uniquement où se trouvent des lacunes au sein des structures ordinaires. Toutefois, il faudrait considérer l'encouragement spécifique à l'intégration plutôt comme un terreau pour l'amélioration de l'accès des structures ordinaires à l'ensemble de la population ou des offres en elle-même. L'encouragement spécifique de l'intégration doit ainsi être perçue comme une opportunité et non comme une limite.

5. Développement du domaine d'encouragement 1 « information, définition des besoins en matière d'intégration et conseil »

5a) Êtes-vous globalement favorable au développement du domaine d'encouragement « information, définition des besoins en matière d'intégration et conseil » (cf. chap. 4.1)?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 1.1 » ou « chap. 4.1.1 »).

De manière générale, les mesures prévues vont dans la continuité de ce qui se fait déjà actuellement et semblent pertinentes. M.1.1 : le portail « salut-berne.ch » est un bon support de base pour la primo-information, toutefois nous pouvons constater que certains éléments devraient être optimisés : l'information concernant la prévention et la consultation en matière de racisme doivent être clairement visible et non cachées comme actuellement. Il y a également un problème avec la langue lors des téléchargements de matériel d'informations. M.1.2. : nous approuvons la mise à disposition d'instruments et outils à l'intention des communes dans leur tâche d'information mais considérons qu'il est aussi absolument nécessaire d'encourager les communes à recourir à l'interprétariat communautaire dans ce cadre-là. M.1.2 et M.1.4. sous contrôle/mesure de l'efficacité, il est prévu que 30% des personnes en premier entretien avec la commune soient assignées aux antennes d'intégration et que 5% des personnes soient suggérées à l'autorité de migration en vue de la conclusion d'une convention d'intégration : quel est le but de l'établissement de ces pourcentages ? définir un seuil ou de répondre à un réel besoin des personnes ? Nous considérons qu'avec un seuil défini, le risque est de remplir les quotas plutôt qu'estimer les réels besoins.

5. Développement du domaine d'encouragement 1 « information, définition des besoins en matière d'intégration et conseil »

5b) Pensez-vous que d'autres mesures seraient nécessaires afin d'atteindre les objectifs définis dans ce domaine ? Les besoins du groupe cible sont-ils satisfaits dans ce domaine d'encouragement ?

- oui
- non
- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation.

Les deux questions s'opposent, toutefois nous considérons que les mesures proposées en matière de primo-informations sont adéquates si les remarques mentionnées plus hauts sont effectivement prises en considération.

6. Rôle et tâches des communes dans le PIC 3

Êtes-vous d'accord avec les rôles et les tâches des communes décrits dans le rapport ? (cf. chap. 4.1) ?

- oui
- plutôt oui
- plutôt non
- non
- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation.

7. Développement du domaine d'encouragement 2 « langue »

Êtes-vous favorable au développement du domaine d'encouragement « langue » (cf. chap. 4.2) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 2.1 » ou « chap. 4.2.1 »).

8. Développement du domaine d'encouragement 3 « aptitude à la formation et employabilité »

Êtes-vous favorable au développement du domaine d'encouragement « aptitude à la formation et employabilité » (cf. chap. 4.3) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 3.1 » ou « chap. 4.3.1 »).

Chap.4.3.1 : La protection contre les discriminations dans le domaine de l'emploi n'est pas suffisamment développée. Une simple information sur qui contacter en cas de discrimination ne suffit pas pour empêcher les discriminations à l'embauche. Il est nécessaire de travailler sur des mesures concrètes de prévention contre les discriminations et d'ouverture des institutions dans ce domaine précis. M.III.IV est très réjouissante toutefois certaines interrogations se posent concernant l'accès aux Hautes écoles, notamment aux Universités par les AP/R « francophones » puisqu'elles se situent à l'extérieur du canton de Berne. Il serait ainsi nécessaire d'encourager également des projets dépassant les frontières cantonales.

9. Développement du domaine d'encouragement 4 « petite enfance »

Êtes-vous favorable à la mise en œuvre de l'encouragement linguistique précoce au sein des structures existantes (crèches et parents de jour) (cf. chap. 4.4) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 4.1 » ou « chap. 4.1.1 »).

M.4.3 : Les structures d'accueil extrafamiliales telles que les crèches et les parents de jour sont un lieu propice à l'encouragement linguistique et à la socialisation. Toutefois, ces structures ne sont pas toujours adaptées aux situations des enfants de familles issues de la migration et ne sont pas toujours suffisantes pour l'encouragement linguistique et social précoce des enfants de familles issues de la migration. De plus, les formations continues pour le personnel des crèches sont principalement axées sur l'encouragement linguistique et n'abordent pas la gestion de la diversité et la prévention contre les discriminations, sans compter que la participation à ces formations reste facultative. Il est ainsi important de soutenir d'autres offres d'encouragement linguistique et social précoce tels que les groupes de jeux et des offres spécifiques aux situations d'enfants de familles migrantes (maison des langues, etc.). M.4.2 : Comme pour l'encouragement précoce des enfants, les parents issus de la migration ont parfois besoin d'offres spécifiques à leur situation, il est ainsi nécessaire de prévoir un financement de projets ou prestations répondant à cette spécificité, notamment dans le domaine de la promotion de la santé et de l'intégration dans le domaine de la petite enfance (femmes/hommes:TISCHE, etc.). M.IV.I : Pourquoi est-il prévu de prédéfinir le nombre de famille pouvant bénéficier de cette mesure ? Nous sommes d'avis qu'un contingentement empêche l'ensemble des familles ayant besoin de cette mesure d'y accéder.

10. Développement des domaines d'encouragement 5 « vivre ensemble et participation », 6 « gestion de la diversité et protection contre les discriminations » et 7 « interprétariat »

10a) Êtes-vous favorable au développement du domaine d'encouragement « vivre ensemble et participation » (cf. chap. 4.5) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 4.1 » ou « chap. 4.5.1 »).

Chap. 4.5.1 : Ce domaine est peu développé et la DSSI ne mentionne pas comment elle entend développer le domaine d'encouragement « vivre-ensemble » de manière coordonnée et participative avec les actrices et les acteurs concerné.e.s. La commission d'intégration cantonale, regroupant les principaux acteurs en matière d'intégration, n'est même pas mentionnée. Nous approuvons toutefois particulièrement les mesures 5.1. et 5.3. Chap. 4.5.3 : Sachant que l'intégration est un processus à double-sens (capacité des personnes à s'intégrer dans le milieu local et capacité de la communauté d'accueillir), notamment dans le domaine du vivre-ensemble, nous nous interrogeons sur ce qui est mis en place pour favoriser l'accueil au niveau local et/ou régional.

10. Développement des domaines d'encouragement 5 « vivre ensemble et participation », 6 « gestion de la diversité et protection contre les discriminations » et 7 « interprétariat »

10b) Êtes-vous favorable au développement du domaine d'encouragement « gestion de la diversité et protection contre les discriminations » (cf. chap. 4.6) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 6.1 » ou « chap. 4.6.1 »).

Chap. 4.6.1 : Une sensibilisation de l'administration n'est pas suffisante pour assurer des institutions non discriminantes, il est absolument nécessaire de former et de travailler sur les processus ancrés au sein des institutions amenant à des discriminations (ouverture des institutions). Pour cela, il est nécessaire de mandater les centres de consultation pour cette tâche ou que la DSSI reprenne cette tâche et prévoit un budget en conséquence. M.6.2 : Nous nous réjouissons que l'information sur les offres de consultation en matière de discriminations et de racisme soit relayée par les antennes d'intégration, le site Internet de la DSSI et le portail salut-berne.ch, toutefois il est connu que le racisme n'est pas seulement l'affaire de personnes étrangères mais aussi de suisses qui en sont victime. Ainsi, il est important de relayer l'information de l'existence des centres de consultations au-delà des canaux d'informations pour personnes migrantes. De plus, il est connu que de nombreuses personnes victimes ou témoins d'actes racistes ne recourent pas aux consultations par méconnaissance de la prestation, il faut ainsi absolument renforcer la communication pour améliorer son accès. Enfin, concernant le portail « salut-berne.ch », le thème de la lutte contre la discrimination n'est pas visible, il faut en faire un thème spécifique. Enfin, nous regrettons qu'aucune mesure de prévention et sensibilisation pour la population ne soit proposée. Cela pourrait se faire par le biais d'appels à projets.

10. Développement des domaines d'encouragement 5 « vivre ensemble et participation », 6 « gestion de la diversité et protection contre les discriminations » et 7 « interprétariat »

10c) Êtes-vous favorable au développement du domaine d'encouragement « interprétariat » (cf. chap. 4.7) ?

- favorable
- plutôt favorable
- plutôt défavorable
- défavorable

- sans avis / pas de réponse

Veuillez indiquer brièvement les raisons principales de votre évaluation. Ce faisant, merci de préciser le numéro des mesures ou chapitres auxquels vous faites référence (p. ex. « M 7.1 » ou « chap. 4.7.1 »).

11. Autres remarques

Souhaitez-vous formuler d'autres remarques au sujet du PIC 3 ?

Un grand merci!

Consultation du projet du programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3)

Programme d'intégration cantonal 2024-2027 (PIC 3)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Vous pouvez enregistrer vos données au format PDF ou les imprimer (bouton situé en bas ou en haut à gauche de votre écran).

Ursina Schönholzer, co-responsable du projet, se tient à votre disposition en cas de question (+41 31 636 86 28, ursina.schoenholzer@be.ch).

Auteur

Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) / Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

